



MAIRIE D'OMS
Bulletin d'informations Municipales n°25
Novembre 2011

LE MOT DU MAIRE:À PROPOS DU PPRIF

Je reviens sur cette question qui nous préoccupe depuis maintenant plusieurs années sans que l'on puisse encore apercevoir le bout du tunnel.

Suite à la dernière réunion du mois de Septembre, dans les locaux de la Préfecture, le collectif des maires (déjà plus de 60 membres) a obtenu une nouvelle étude avant la mise en place des plans de protection. Cette étude prendra en compte la menace par massif et non plus commune par commune. Par ailleurs des zones d'intérêts touristique et économique devront être définies.

Ces discussions devaient débiter avant la fin de l'année mais le changement cette semaine de préfet à la tête des Pyrénées Orientales et la proximité d'échéances électorales importantes laissent présager un retard de plusieurs mois voire plusieurs années avant la mise en place définitive de ce plan de protection.

Sans nul doute, le PPRIF sera mis en application et le bien fondé de cette mesure ne saurait être contestée. L'incendie est une vraie menace de laquelle il convient de se protéger, mais pas à n'importe quel prix !

Des mesures individuelles et collectives raisonnables –débroussaillage, entretiens accès et abords habitation, réactions appropriés face au feu – sont nécessaires mais suffisantes pour la protection des personnes.

Transformer le massif en désert humain pour éviter le danger, tel que le souhaitent les représentants de l'Etat n'est absolument pas nécessaire. Il faut, au contraire, impérativement conserver des îlots de développement économique à travers des exploitations agro-touristiques.

Le débroussaillage doit donc être poursuivi par tous, même si des efforts importants ont déjà été réalisés. Ce travail a été souligné par les agents de l'ONF lors de leur passage à la fin du printemps 2011. Notre village commence, lors des réunions, à être cité en exemple pour la qualité des travaux de protection réalisés et en cours.

Mais la nature reprend vite ses droits et il faut tel le roi Sisyphe, recommencer. A noter, par ailleurs que l'article L122-8 du Code des Assurances qui, dans le cas où les dommages garantis par le contrat procèdent d'un incendie de forêt, définit une franchise d'un montant de 5.000 €, en sus des franchises prévues au contrat, s'il est établi que l'assuré ne s'est pas conformé aux obligations de débroussailler.

La collectivité va débiter, dans les mois à venir, les premiers travaux, liés au PPRIF -aménagement Chemin de Reynés et Chemin de la Creu (entre le DFCI A 9 et le bassin du mas Rimbaud).

Pour conclure, la mise en place du Plan de Prévention contre les Incendies de Forêts ce n'est pas pour demain mais :

-continuons nos efforts de prévention, nous serons d'autant plus en position de force pour négocier



MAIRIE D'OMS
Bulletin d'informations Municipales n°25
Novembre 2011

avec les représentants de l'Etat.

-soutenons le collectif qui, refusant une glaciation de notre commune, exige un traitement adapté des habitations qui seront en zone rouge (possibilité d'extension, reconstruction en cas de sinistre...), la mise en place d'un plan de lutte au niveau du massif avec une prise en compte réelle et non purement théorique du risque (pour information la commune d'OMS est classée en risque fort au plan incendie alors

que la commune de Montauriol, par exemple, est classée en risque moyen). Les personnes qui connaissent l'histoire des incendies dans ces deux communes et le risque potentiel existant à ce jour apprécieront !!!!

EAU POTABLE

Durant les périodes de chaleur exceptionnelle, comme l'été 2003, un nombre important de rupture de branchements en polyéthylène par fissuration longitudinale ont été constatés dans le réseau d'eau potable.

Il apparaît clairement établi que le dioxyde de chlore présent dans l'eau distribuée dégrade les antioxydants contenus dans le polyéthylène et est la cause des principales fuites constatées. Un changement de technique de chloration de production d'eau potable est en cours.

Ce changement de procédé entraînera pendant une période une adaptation des biofilms biologiques qui se constituent naturellement dans les canalisations, induisant quelques particules et un changement du goût de l'eau. Une information sera donnée lors de la mise en service dans la commune.

TV NUMÉRIQUE – PRÉCISION

Lors du BIM 23 traitant du passage à la TNT, il était précisé qu'une aide de 25 € était accordée pour l'acquisition d'un adaptateur ou d'une télévision avec TNT intégrée. Il faut ajouter que cette aide est également soumise à des conditions de ressources. Précision apportée par un fidèle lecteur. Donc acte.

CONCOURS PEINTURE

Un concours de peinture est organisé par le Conseil Général des Pyrénées Orientales. Ce concours « A chacun son village » est ouvert à tous adultes et enfants de 7 à 15 ans (du CE 1 à la 3^e). Il est doté de prix sous forme de matériel de peinture.

Le thème, cette année est : **notre ville, notre village**. Les inscriptions peuvent se faire, en ligne, sur le site www.cg66.fr avec possibilité de télécharger le règlement ;

A tous, à vos pinceaux.....



MAIRIE D'OMS
Bulletin d'informations Municipales n°25
Novembre 2011

SIVM PONTEILLA CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Le syndicat de Ponteilla procède, comme chaque année au traitement de la chenille processionnaire jusqu'au 19 Novembre.

Les particuliers qui souhaitent bénéficier de cette prestation peuvent téléphoner au 04 68 53 06 70.

A titre info, le tarif de traitement est de 15 € pour 1 pin traité et au-delà de 5 pins 65€ l'heure.

CÉRÉMONIE 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration de la fin des hostilités de la 1^o guerre mondiale se déroulera ainsi :

-11 heures 30 Discours- Dépôt de gerbe – Hymne national

-11 heures 45. Apéritif servi au café du village

ENCOMBRANTS

Les dates de passage du ramassage des encombrants sont :

-17 Novembre et 8 Décembre.

Malgré les nombreux rappels effectués, des personnes sans aucun esprit civique et dénuées de tout savoir vivre continuent à laisser près des bacs collectifs d'ordures ménagères des objets multiples et variés. Ainsi, actuellement, deux vieux matelas trônent au carrefour du cimetière, laissant une piètre idée de notre collectivité à toutes les personnes allant fleurir la tombe de leurs disparus. Jusqu'à présent, j'ai demandé à l'employé municipal de procéder au ramassage et de stocker ces objets avant de les amener à la déchetterie de Trouillas. Dorénavant, je m'y refuse, considérant que cette forme d'assistantat n'est pas, là non plus, la solution.

Je renouvelle, malgré tout, mes appels au respect des règles élémentaires de vie en collectivité.